



Wallonie

Province du Brabant wallon  
Commune de 1315 INCOURT

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Rudi Collard rue du Bois Paillet, 5 B à 1315 Roux-Miroir.

Le bien concerné est situé Rue du Bois Paillet 5B à 1315 Roux-Miroir, et est cadastré 05 B 72 T.

Le projet consiste en Régularisation d'un logement et présente les caractéristiques suivantes :  
*Ecarts au Schéma du Développement du Communal:*

Le bien se situe en zone d'habitat villageois-aéré qui préconise une densité de 0.78 logement sur la parcelle. Le projet présente une densité de 2 logements sur parcelle.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/12/2018 au 21/12/2018 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be)

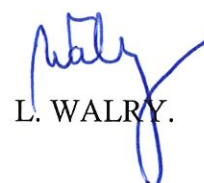
POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

  
F. LEGRAND.



Le Bourgmestre

  
L. WALRY.